

Le trois avril deux mille dix-huit, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque Conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la mairie, le lundi 9 Avril 2018 à 19 H 45.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu de la dernière réunion
 - Subventions 2018
 - Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
 - Budget Primitif de la Commune 2018
 - Loyer de la Maison des Assistantes Maternelles 2018
 - Questions diverses :

L'an deux mille dix-huit le 9 Avril à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT Maire.

Etaient présents : Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Loïc BENARD, Martine BUISSON, Bernard CLABAUT, Odile FREZET, Philippe PECQUERIE, Stéphanie LEVILLAIN

Absents : Carole LETOURNELLE a donné pouvoir à Bernard CLABAUT
Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Yves RAKEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Odile VILLARD
Dominique CATEL

Loïc BENARD a été élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES

Monsieur le Maire présente ce que la commission subvention propose de retenir comme montant pour les attributions 2018 aux associations communales et extérieures :

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	MONTANTS
Tennis-club	4 312.00 €
Tir-Club	4 194.00 €
Gymnastique Volontaire	914.00 €
Basket Club	5 582.00 €
Football Américain	1 274.00 €
Groupe Hémisphère	220.00 €
Jardins Ouvriers	220.00 €
Club Photos	408.00 €
Anciens combattants	150.00 €
Parents d'Elèves	515.00 €
Peintres du Lundi	60.00 €
Activités TAP Tennis	3 000.00€
ASSOCIATIONS D'UTILITE COMMUNALE	
Aux Couleurs de Romane	1 000.00 €
Personnes Agées	550.00 €
C.I.C.OG.E (Comité Inter. Coordination Gérologique)	360.00 €
C.N.A.S	8 000.00 €
Sté de Protection des Animaux Dieppoise (SPAD)	1 885.00 €
Fédération Nationale des Gardes-Champêtres	150.00 €

CATEGORIE 1	
Association Distraction des Malades	50.00 €
Association Charline	50.00 €
Association des Paralysés de France	50.00 €
Vie et Espoir	50.00 €
CATEGORIE 2	
Handisup	50.00 €
S.N.S.M	50.00 €
CATEGORIE 3	
D.D.E.N (Délégué Dépt Education Nationale)	30.00 €
Association des Jardins Ouvriers (abris bois)	10 000.00 €
Association JUBILEE	100.00 €
Divers	16 776.00 €
TOTAL	60 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable aux subventions proposées
- D'inscrire ces montants en dépenses sur le compte 6574 du budget primitif 2018

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Taxe d'habitation, Taxe Foncière (bâti), Taxe Foncière (non bâti)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2018.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018

LIBELLE	TAUX DE REFERENCE 2017	COEFFICIENT DE VARIATION	TAUX DE REFERENCE 2018	BASE D'IMPOSITION 2018	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'Habitation	5.5	1.000000	5.50	1 384 000	76 120
Taxe Foncière (bâti)	15.12	1.000000	15.12	5 628 000	850 954
Taxe Foncière (non bâti)	12.46	1.000000	12.46	35 600	4 436

TOTAL : 931 510 €

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018

Après avoir étudié et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2018 de la commune.

Il se présente succinctement comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 5 640 136.53 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 5 839 850.00 €

Soit un Budget Primitif Commune 2018 total de 11 479 986.53 € en dépenses et en recettes

LOYER DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES 2018

Conformément au contrat de bail professionnel, il est nécessaire de revoir le loyer de la M.A.M

Le loyer actuel s'élève à 400.84 € et les charges pour les fluides à 51.77 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter ces tarifs en arrondissant les montants et en les appliquant avec effet rétroactif à partir du 1^{er} Mars 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'appliquer les tarifs suivants :

Loyer : 402.00 €

Participation aux charges fluides forfaitaires : 52.00 €

Les tarifs seront applicables avec effet rétroactif au 1^{er} Mars 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Néant